



Le Maire de Saint Cyr en Val

À

Mesdames, Messieurs les élus :

- Adjoints au maire ;
- Conseillers municipaux délégués ;
- Conseillers municipaux.

À Saint Cyr en Val, affichée le **18 SEP. 2024**

Dossier suivi par le Secrétariat Général

✉ sg@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02 38 76 66 29

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du conseil municipal - 23 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil municipal en mairie annexe, **le lundi 23 septembre 2024 à 18 h 15.** En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juin 2024 ;
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire (articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT) ;

FINANCES

4. Approbation du rapport de la CLECT 2024 ;
5. Attribution de subventions exceptionnelles à Saint Cyr en Fêtes et à Saint Cyr Phonie ;
6. Décision modificative n°1 au budget primitif 2024 ;
7. Approbation de la redevance due par GRDF au titre des chantiers de distribution de gaz 2024.

POLICE MUNICIPALE

8. Approbation de la convention de formation professionnelle d'instruction, de formation, d'entraînement au maniement de pistolets à impulsion électrique.

AMÉNAGEMENT - TRAVAUX

9. Cession de la parcelle AT 0138 de la zone industrielle ;
10. Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale de l'EAU du SAGE Val Dhuy Loiret.

EDUCATION - JEUNESSE

11. Approbation de la convention de mise à disposition du complexe aquatique « Le Cube » avec la communauté de communes des portes de Sologne.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

12. Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au bénéfice d'un adjoint ;
13. Approbation d'une convention de mise à disposition de la salle d'activités au comité départemental du sport adapté ;
14. Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
15. Mise en place du Comité de pilotage pour la poursuite de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

RESSOURCES HUMAINES

16. Demande de subvention au Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales dans le cadre de la mise en place de la prévention des risques psycho-sociaux ;

17. Approbation du tableau des emplois modifié ;
18. Création d'un emploi non permanent en contrat de projet ;
19. Approbation du RIFSEEP.

QUESTIONS ORALES

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via i-delibRE. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance. En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-deliBRE.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

Vincent MICHAUT

